



Guide des partenariats SPE

Gestion des ressources naturelles à base communautaire

Version 1

blue ventures
beyond conservation

 **SPE** Santé
Population
Environnement
Réseau de Madagascar

À propos de ce guide

Ce guide s'articule autour de 15 chapitres portant sur les **valeurs**, les **compétences** et les **connaissances** nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des partenariats intersectoriels « Santé-Population-Environnement » (SPE). Vous avez téléchargé **le chapitre 10 - Gestion des ressources naturelles à base communautaire**. Si vous souhaitez télécharger d'autres chapitres ou le guide complet, veuillez visiter le site Web du Réseau SPE de Madagascar [ici](#).

Ce guide est principalement conçu pour être utilisé par le personnel des organisations environnementales qui souhaitent mettre en place des partenariats SPE intersectoriels avec des prestataires de services de santé en phase avec les besoins communautaires ainsi qu'avec leurs missions organisationnelles. Plusieurs chapitres seront également utiles au personnel des organisations sanitaires souhaitant établir des partenariats SPE intersectoriels avec des organisations environnementales travaillant dans des zones mal desservies. Et bien sûr les organisations axées sur les moyens de subsistance qui travaillent à l'interface du développement durable et de la gestion des ressources naturelles sont également idéalement placées pour développer et mettre en œuvre des initiatives collaboratives SPE avec des partenaires pertinents.

Ce guide s'appuie sur les expériences de Blue Ventures et d'autres membres du Réseau SPE de Madagascar en matière de mise en œuvre de l'approche SPE et vise à fournir des conseils pratiques sous forme de dialogue et avec des exemples d'études de cas. À ce titre, il devrait s'avérer très utile pour les organisations travaillant à Madagascar et beaucoup du matériel pourra également s'appliquer aux organisations opérant dans d'autres pays.

Ce guide s'accompagne de plusieurs ressources complémentaires, notamment un outil de sensibilisation communautaire intégrée SPE (des cartes de récits SPE illustrées) disponible sur le site Web du Réseau SPE de Madagascar [ici](#). Veuillez noter qu'une bibliothèque virtuelle de documents relatifs à la programmation SPE a été assemblée par le Population Reference Bureau ; vous pouvez la consulter [ici](#).

Ce guide devrait être considéré comme un document évolutif ; il sera actualisé régulièrement. N'hésitez pas à contacter Blue Ventures (speinfo@blueventures.org) pour toutes suggestions d'amélioration ou demandes d'élaboration. Nous serons ravis d'intégrer vos retours dans les versions futures de ce guide.

Crédits et remerciements

Ce guide a été rédigé et produit par Laura Robson, la Responsable de Partenariats Santé-Environnement au sein de Blue Ventures. Il a été traduit en français par Nolwenn Gaudin.

Merci à tous les membres du Réseau SPE de Madagascar qui ont fourni des exemples d'études de cas de divers aspects de leurs partenariats SPE pour ce guide. Merci également aux membres suivants d'équipes de la santé et de la conservation de Blue Ventures qui ont fourni des retours et contributions précieux relatifs au contenu et à la structure de ce guide : Caroline Savitzky, Dr Vik Mohan, Nicholas Reed-Krase, Urszula Stankiewicz, Charlie Gough, Rebecca Singleton et Kitty Brayne.

Des commentaires précieux sur le contenu de ce guide ont également été reçus d'organisations suivantes à travers leur participation dans un atelier de formation et d'échange d'expériences SPE organisé par le Réseau SPE de Madagascar en mars 2016 : Association Cétamada, Catholic Relief Services, Centre ValBio, Community Centred Conservation, Conservation International, Durrell Wildlife Conservation Trust, Honko Mangrove Conservation & Education, JSI/MAHEFA (maintenant Mahefa Miaraka), Madagascar Fauna & Flora Group, Madagascar Wildlife Conservation, Marie Stopes Madagascar, Réseau MIHARI, Ny Tanintsika, Population Services International, Reef Doctor, SEED Madagascar (précédemment Azafady), Stony Brook University, USAID Mikolo, Voahary Salama, Wildlife Conservation Society et WWF. La photo de la page de couverture a été prise par Jean-Philippe Palasi lors de cet atelier de formation et d'échange d'expériences SPE. Tous les autres crédits photo peuvent être trouvés sur les photos incluses dans ce guide.

Ce guide devrait être référencé comme suit : Robson, L. (2017) *Guide des partenariats SPE*. Londres, Royaume-Uni / Antananarivo, Madagascar: Blue Ventures Conservation.

10. Gestion des ressources naturelles à base communautaire

<p>À la fin de ce chapitre, vous devriez :</p>	<p>Ce chapitre peut être particulièrement pertinent pour :</p>
<ul style="list-style-type: none"> ► Connaître les objectifs principaux de la gestion des ressources naturelles à base communautaire ► - Savoir comment les activités de gestion des ressources naturelles à base communautaire fonctionnent en principe et en pratique ► - Connaître certaines difficultés que les communautés peuvent rencontrer lorsqu'elles tentent de gérer leurs ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> ► Responsables et personnel communautaire des organisations sanitaires

Quels sont les objectifs principaux de la gestion des ressources naturelles à base communautaire ?

- Garantir que les ressources naturelles sont disponibles pour les moyens locaux de subsistance, la sécurité alimentaire et la nutrition
- Charger les communautés qui dépendent lourdement des ressources naturelles de gérer les activités pour que les plans de gestion soient adaptés à leurs besoins et soutenus localement
- Préserver la biodiversité et protéger la santé des écosystèmes

Comment fonctionne la gestion des ressources naturelles à base communautaire en pratique ?

En général, dans les pays où des cadres légaux existent pour la gestion des ressources naturelles à base communautaire, cela fonctionne plus ou moins comme suit :

- Les communautés, souvent avec l'assistance d'une organisation de soutien, s'organisent en comités locaux de gestion (dans l'idéal, qui consistent en un petit nombre de représentants élus des deux sexes et de la jeunesse).
- Les comités locaux de gestion consultent la communauté d'utilisateurs des ressources pour concevoir des plans de gestion et élaborer des règles (dans l'idéal, renseignés par les études sur la biodiversité locale et les habitudes d'utilisateurs des ressources), par ex., fermer certaines zones de pêche ou d'exploitation forestière à certaines périodes ou définitivement, appliquer certaines restrictions sur le matériel de pêche, etc.
- Les comités locaux de gestion soumettent des plans et des règles de gestion aux autorités gouvernementales compétentes pour approbation.
- Les comités locaux de gestion sensibilisent les communautés sur les plans et règles de gestion.
- Les comités locaux de gestion suivent l'usage des ressources naturelles et font respecter les règles de gestion avec des sanctions appliquées pour les infractions, le cas échéant.
- Les comités locaux de gestion explorent et recherchent des options pour que les communautés puissent accéder à des activités alternatives de production alimentaire ou génératrices de revenus, le cas échéant.
- Les comités locaux de gestion évaluent l'efficacité de leurs interventions en fonction des sources appropriées d'informations et de données (recueillant souvent les données eux-mêmes avec des outils et une formation fournis par les organisations de soutien) et adaptent les plans de gestion régulièrement afin d'améliorer leur efficacité.



Crédit photo : Garth Cripps

Les communautés sont souvent accompagnées dans ce processus par les organisations environnementales ou les autorités gouvernementales, auquel cas elles peuvent arranger une cogestion où la responsabilité pour la gestion des ressources naturelles est assurée par les comités locaux de gestion et leurs organisations de soutien.

Le statut légal des zones gérées par les communautés varie d'un pays à l'autre conformément aux politiques nationales et aux cadres juridiques, il est donc essentiel de consulter les documents législatifs à votre pays d'opérations pour des détails plus



spécifiques. Par exemple, les communautés à Madagascar ont reçu les droits de gestion *de jure* pour certaines ressources naturelles dans le cadre de la politique de GELOSE (gestion locale sécurisée), renforçant ainsi les droits *de facto* qu'elles exerçaient au travers de l'application des règles coutumières (appelées « *dina* »). Un certain nombre d'autres politiques à Madagascar fournissent des dispositions pour la reconnaissance juridique des aires gérées par les communautés en tant qu'aires protégées de catégories V ou VI de l'UICN, leur attribuant ainsi un statut protégé une fois que certaines normes ont été mises en œuvre.

Quelles sont certaines des difficultés que les communautés peuvent rencontrer en gérant leurs ressources naturelles ?

- Le non-respect des règles de gestion par les membres des communautés – les raisons peuvent inclure :
 - Incohérence entre les règles et les besoins locaux (bien que peu probables ou évitées, car les règles sont conçues par les communautés)
 - Manque d'alternatives à l'extraction illicite de ressources (importance de garantir que des alternatives sont disponibles – par ex., en soutenant les activités alternatives génératrices de revenus – sinon les règles peuvent s'avérer peu pratiques)
 - Manque de compréhension des règles et de leurs avantages (sensibilisation insuffisante des communautés)
 - Manque de participation aux activités de gestion des ressources naturelles parmi la communauté plus large (importance de promouvoir la représentation diverse, y compris les femmes et les jeunes, dans les comités locaux de gestion pour que tous les sous-groupes au sein de la communauté prennent part aux décisions)
- Mise en œuvre de mesures de gestion inappropriée ou insuffisante – les raisons peuvent inclure :
 - Le manque de données pour informer les mesures de gestion (par ex., les sites les plus appropriés pour les réserves marines)
 - Faibles niveaux de connaissances locales sur certains aspects des systèmes écologiques – même si les utilisateurs locaux ont des connaissances très pertinentes sur les ressources, certaines ressources peuvent être difficiles à suivre ou comprendre localement (par ex., les espèces migratrices)
- Capacités insuffisantes pour suivre l'usage des ressources naturelles – les raisons peuvent inclure :
 - Les membres des comités locaux de gestion sont incapables de prendre du temps en dehors des activités de subsistance pour le suivi
 - Les membres des comités locaux de gestion n'ont pas l'équipement nécessaire pour un suivi efficace
- Difficultés à faire respecter les règles de gestion – les raisons peuvent inclure :
 - Relations familiales entre les membres des comités locaux de gestion et les contrevenants
 - Pressions provenant de l'extérieur des communautés locales (par ex., les populations migrantes et les activités d'extraction commerciale illégales)
- Soutien insuffisant des autorités gouvernementales compétentes et / ou manque de cadres juridiques favorables



blue ventures
beyond conservation

 **SPE** Santé
Population
Environnement
Réseau de Madagascar



Laura Robson
Blue Ventures
laura@blueventures.org



Nantenaina Andriamalala
Réseau SPE de Madagascar
nantenaina@phemadagascar.org

www.spemadagascar.org